

MOUSSY

Lettre d'information

*Qui suis-le ? La cloche de Moussy**

Décembre

Année 2009, N° 5

Dans ce numéro :

Vie du village 2

Travaux 2

Gros plan sur... 3

Divers 3

*Comment nous
joindre* 4

Arbre de Noël 4

*Communication
du Foyer rural*



* Qui suis-je ? La cloche de Moussy

La cloche de l'église date de 1729. A cette époque, elle était accompagnée de ses deux sœurs, aujourd'hui disparues. Inscrit dans le bronze, un texte témoigne de ce temps révolu où l'on parlait le français. Nous vous laissons le soin de le découvrir. Si vous souhaitez le traduire, remplacez les lettres V par U, I par J, sinon retournez la page que vous êtes en train de lire. Bonne lecture.

L'AN 1729 IE FVS BENIE PAR M^E DENIS SEBASTIEN MARTIN P^RE CVRE DE MOVSSY & NOMMEE CHARLES ANNE PAR M^RE CHARLES IEAN FRANCOIS HENAULT CHEVALIER SEIGNEVR DE MOVSSY¹ ETLAN ST DENIS LE THIBOVST & C PRESIDENT AV PARLEMENT DE PARISDE L'ACADEMIE FRANCOISE & DAME ANNE CHARLOTTE LE BAS DE MONTARGIS MARQVISE D'ARPAION IACQVES FOVRNIER ET FOVBER MARGVILLIERS CHARLES MAVGER RECEVEVR DE LA SEIG^RIE FERMIER DE L'EGLISE PIERRE DVPOND OFFICIER CHES LE ROY PIERRE BADIN LOVIS DVRAND ANCIENS MARGV^LERS

¹ L'histoire des seigneurs de Moussy racontée dans un prochain numéro.

L'an 1729, je fus benie par Me Denis Sebastien Martin, pretre cure de Moussy et nommee Charles Anne par Messire Jean François Hénault Chevalier Seigneur de Moussy Erelan St Denis le Thiboult etc, Président au Parlement de Paris, de l'Académie Française, et Dame Anne Charlotte Le Bas de Montargis, Marquise d'Arpaion, Jacques Fournier et Jacques Foubert Marguilliers, Charles Manger Receveur de la Seigneurie Fermier de l'Eglise, Pierre Dupond Officier chez le roi, Pierre Badin Louis Durand anciens Marguilliers.

Le mot du maire

A l'aube de cette année, nous serons nombreux à nous poser un long moment pour parcourir ces derniers jours avec une volonté de nous tourner vers les autres. Pensons à ces personnes, souffrant de maladies, de solitude, à celles qui sont dans la peine ou l'interrogation. Que la détermination de nos pensées puissent venir éclairer un cœur en attente d'espoir et de réconfort. La force collective est plus forte que l'obscurantisme individuel.

Il en va ainsi de la vie de nos villages. Une commune telle

que la nôtre n'est-elle pas l'espace adapté où chacun peut venir chercher une écoute, un dialogue ? Mais ces échanges ne peuvent aboutir que si et seulement si chacun et chacune accepte la règle d'une considération minimale : Exister en toute liberté individuelle mais dans le respect de l'autre. Ainsi la vie démocratique locale peut-elle être considérée sereinement.

Nous avons appris la validation du contrat rural puisque le Conseil Général en septembre et la Région en novembre ont donné un avis favorable à sa réalisation. Je ne peux que féliciter les membres du Conseil municipal d'avoir œuvré dans la

conception de ce dossier en pensant avant tout à l'intérêt communal. Voici un bel exemple de l'investissement d'une équipe au service de la communauté.

Dans les années à venir, les communes subiront des changements profonds dans leur organisation structurelle. La réforme des collectivités locales ne fait que commencer. Que deviendront nos communes rurales dans une décennie ? Personne ne le sait vraiment. Cependant, ce dont je suis certain, c'est qu'à plusieurs nous sommes forts. Mais partager ne signifie pas oublier notre mémoire collective et

demeure une identité propre à faire respecter. Moussy a un passé riche. En témoigne l'histoire de ses seigneurs puis de ses conseils municipaux et à leur tête, les maires. Comptez sur moi et sur le conseil actuel pour la perpétuer.

Les membres du conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présenter tous nos vœux pour 2010.

Philippe HOUDAILLE.

Vie du village



• Médiathèque de Moussy

Actuellement, elle fonctionne tous les samedis matin de 10 heures à midi.

A partir du début janvier 2010, elle sera ouverte également le mercredi de 17 heures à 19 heures.

Elle s'adresse à toutes et tous sans exception. Vous y trouverez des livres, 3 ordinateurs reliés à internet (avec contrôle parental), sur lesquels est installé une suite bureautique (traitement de textes, tableur et présentation) avec la possibilité d'imprimer des documents.

• Mise à l'honneur

Monsieur Didier CIGOLARI et Madame Isabelle SIEMINSKI ont reçu la médaille du travail, récompensant la qualité d'une longue vie professionnelle.

• Ecole primaire

La commune de Moussy va financer 3 ordinateurs pour l'école primaire afin de participer au renouvellement du parc informatique de la salle multi-média.

• Stationnement

Le stationnement des voitures sur la voie publique pose quelquefois des problèmes : Voitures en stationnement abusif (7 jours consécutifs), voitures mal garées ou sur le trottoir obligeant les piétons à se déplacer sur la route... **Le stationnement côté pair est autorisé sur tout le long de la rue du moulin neuf à l'exception de la place handicapé de cette même rue. Le côté impair est interdit.**

Il est vivement demandé à chaque famille de faire preuve de civisme. Il est à noter qu'une réflexion sur le stationnement rue du moulin neuf est menée en ce moment dans le cadre de la mise en sécurité de l'entrée du village.

• Vaccination grippe H1N1

La campagne de vaccination se déroule progressivement. Vous pourrez si vous le souhaitez vous faire vacciner dès réception d'un coupon de vaccination. Le centre dont dépend la commune est à Marines.

• Camp de César

Le Camp de César situé à Nucourt a été acquis par la Communauté de Communes du Plateau du Vexin (CCPV).

Un projet est en cours d'élaboration afin qu'il puisse ouvrir à nouveau très prochainement. Des informations seront données ultérieurement.



Le téléthon se déroulera le **samedi 5 décembre** comme tous les ans sur la place du Prieuré. Venez nombreux.



Le « petit journal du foyer rural » paraîtra très prochainement.

Message destiné aux plus petits et à relayer par les parents



Les enfants :

- Vous êtes vraiment trop nombreux à traverser sans **EMPRUNTER LES PASSAGES PIETONS** et à faire du vélo en plein milieu de la route. Nous vous le rappelons sans cesse.
- Quelquefois, nous devons intervenir auprès de vous pour faire respecter des lieux publics et même privés. Certes tout est rentré dans l'ordre maintenant et sans gravité mais ce n'est pas une attitude digne de vous ! Respecter son environnement c'est se respecter soi ! Ne l'oubliez pas.

Travaux

• Restauration du tableau de la nativité

Le tableau est en cours de restauration à Magny en Vexin. Il devrait très prochainement réintégrer l'église.

Montant du devis : 2 000,00 €

Montant de la subvention 1 700,00 €.

Soit un coût pour la commune de 692,00 € TTC.

• Réfection du mur d'enceinte de l'église

La réfection du mur d'enceinte de l'église et ancien cimetière ainsi que le jointolement du calvaire ont été réalisés au début du mois de septembre. Les travaux ont été subventionnés à hauteur de 2 313,50 €. Le montant du devis est de 3 305,00 € Ht soit un coût pour la commune de 1 639,28 € TTC.

• Peinture du portail, des portes de l'église et de la rambarde place du Prieuré

Ce travail a été réalisé par notre cantonnier permettant

ainsi des économies financières non négligeables car seul le produit a été acheté.

• Contrat rural

Notre contrat rural est accepté. Lors de sa commission permanente en date du 17 novembre dernier, la Région Ile de France a émis un avis favorable à sa réalisation.

Le dossier de demande d'aménagement de la place de la vieille mare ainsi que l'appel d'offres vont débiter dès à présent. Les travaux devraient commencer début avril pour se terminer fin juin 2010.



L'équipe des « grands » Raquettes et ballons



L'équipe des « petits ».

Gros plan sur...

... LE RECENSEMENT



Le recensement de la population aura lieu entre le 21 janvier et le 20 février 2010

Moussy, comme toutes les communes de moins de 10 000 habitants, fait l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de sa population.

Un agent recenseur, identifiable par une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire, se rendra à votre domicile à partir du 21 janvier 2010.

Lors de sa visite, il vous remettra en main propre un bulletin individuel et une feuille de logement que vous aurez à remplir. Ces documents seront à lui remettre soit à l'issue de sa visite soit 48 heures après.

Pour la qualité du résultat, il est indispensable que chaque personne remplisse les ques-

tionnaires qui lui sont fournis par l'agent recenseur. Toutes vos réponses sont absolument confidentielles. Elles sont ensuite transmises à l'Insee et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

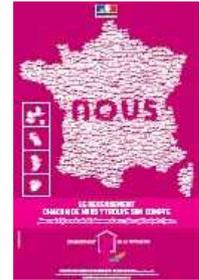
Votre réponse est importante. La qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civique mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Lors de la réunion de conseil en date du 13 novembre dernier, Philippe MORIN a été nommé

agent recenseur.

C'est lui qui viendra chez vous pour vous remettre ces documents. Réservez-lui un bon accueil !

Pour plus d'infos, le site de l'INSEE : www.insee.fr



Divers

• Collecte des encombrants pour l'année 2010

A sortir la veille au soir - 1 M3 par habitation.

Mercredi 17 février 2010

Judi 27 mai 2010

Judi 14 octobre 2010

ATTENTION : Le Smirtom nous informe que les sapins de Noël ne seront pas collectés cette année. Leurs équipements de préparation et de broyage ne le permettant pas.

Ils sont à apporter à la déchetterie.

• Recensement militaire

Les jeunes gens - garçons et filles - nés en 1993 doivent se faire recenser dès la date anniversaire de leurs 16 ans et au plus tard avant la fin du mois suivant.

Se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile au nom des parents et du livret de famille.

• Déchetterie

Horaires d'ouverture

Hiver : (01/10 - 30/03)

- *Lundi* : 14h-17h
- *Mervredi* : 14h-17h
- *Samedi* : 9h-12h / 14h-18h
- *Dimanche* : 9h - 12h

Eté : (01/04 - 30/09)

- *Lundi / Samedi*
Matin => 9h-12h
Après-midi => 14h - 19h
- *Mervredi*
Après-midi => 14h - 19h
- *Dimanche*
Matin => 9h - 12h

• Déchets verts

L'article 84 du règlement sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tout autre déchet, y compris les déchets verts.

• Inscription sur la liste électorale

Pour s'inscrire sur la liste électorale de la commune vous devez vous présenter avant le 31 décembre 2009 en

mairie.

Vous munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile, du livret de famille, de la dernière carte électorale le cas échéant.

A cette occasion la mairie sera ouverte le 31 décembre de 14 heures à 16 heures.

• Nuisances

Suite au nouvel arrêté préfectoral contre le bruit en date du 28 avril dernier et au courrier de la mairie du 21 mai, nous vous rappelons les horaires pendant lesquels sont autorisés les travaux engendrant des nuisances sonores (tontes, bricolage, etc.)

Jours ouvrables :

8 h30 - 12h

14h30 - 19h30

Samedi :

9h - 12h

15h - 19h

Dimanche et jours fériés :

10h - 12h

16h - 19h

(uniquement les travaux de jardinage).

• Demande de carte d'identité et de passeport

Les demandes sont à déposer **à la mairie de Marines**.

Mais elles peuvent être faites à n'importe quelle mairie rattachée au réseau national biométrique.

Passeport : s'adresser à la Mairie de Marines (tél : 01.30.39.96.60, courriel : mairie.marines@wanadoo.fr).

Afin de gérer au mieux l'affluence des demandes, prendre contact avec la mairie de MARINES avant de venir déposer une demande de passeport.

Ceci afin que le demandeur soit assuré de la disponibilité sur les plages horaires.

Rappel :

Coût : 89,00 € pour un majeur, 45,00 € pour un mineur de 15 ans et plus et 20,00 € pour les moins de 15 ans.

Déduire 1,00 € si l'utilisateur fournit les photographies.

En ce qui concerne les cartes d'identité, s'adresser à la mairie de Moussy comme d'habitude.



Comment nous joindre ?



1, place du prieuré
Téléphone (répondeur) / télécopie : 01.30.27.20.14
Messagerie : mairiemoussy95@free.fr

Retrouvez-nous sur le Web !

www.moussy.fr



La mairie est ouverte au public chaque samedi de 10 heures à midi.

Mme Catherine Marie VICQ - secrétaire de Mairie - vous accueillera.

Le Maire reçoit aux heures d'ouvertures de la mairie et/ou sur rendez-vous.

En dehors de ces horaires plusieurs possibilités vous sont offertes pour nous joindre, merci de :

- Laisser un message sur le répondeur en appelant le 01.30.27.20.14,
- Envoyer un fax au même numéro,
- Envoyer un Courriel => mairiemoussy95@free.fr
- Déposer un courrier dans la boîte aux lettres de la mairie

L'arbre de Noël

Pour les petits et les grands, l'arbre de Noël aura lieu le **dimanche 13 décembre à partir de 16 heures 30**.

Le conseil municipal a souhaité essayer une nouvelle formule. En effet, en lieu et place de la distribution des jouets, un spectacle de magie sera proposé aux enfants.

A l'issue de celui-ci, nous effectuerons la distribution des colis aux seniors et remettrons les médailles du travail aux personnes ayant reçu leur diplôme depuis 2008.

Enfin, le verre de l'amitié clôturera cet après-midi que nous espérons agréable.

Vous êtes toutes et tous les bienvenus.



Bonne et heureuse année 2010

La crèche

Comme l'an dernier, la crèche de Noël sera visitable les samedis et dimanches après midi tout le mois de décembre.

Cette lettre d'information a été rédigée par les membres de la commission Information&Communication, à savoir :

Philippe Houdaille, Odette Hoff, Muriel Verbeke, Armelle Nicoud, Gérard Dupont, Monique Golfier, Roland Golfier qui vous souhaitent bonne lecture.

A Frédéric...

